

**Werbomont**

**Animation**

**Village asbl**

# Contrat location charmille

**Votre contact :**

.....  
.....  
.....

Entre l'A.S.B.L. « Werbomont Animation Village », dont le siège social est sis à 4190 Werbomont, route de la Cherhale, 1, gestionnaire du local « La Charmille », sis à 4190 Werbomont, rue du Rivage, n°5, représentée par Bernadette Capitaine, ici dénommée loueur et

M. ....

Domicilié(e) à.....

Téléphone n° ..... / ..... agissant à titre personnel – en qualité de responsable de

..... ici dénommé preneur,

Il a été convenu ce qui suit :

- 1) Le loueur met à la disposition du preneur le local « La Charmille », sis à Werbomont, rue du rivage, 5, le(s)

.....

- 2) Le coût de la location est de .....€,  
augmenté de 25€ si le preneur se sert de la vaisselle.

**Cette somme** de .....€ augmentée d'une **caution** de **200€** soit .....€ est à verser  
**au moins 15 jours avant la location.**

sur le compte : **BE88 0682 1475 9441\_Werbomont Animation Village** avec la mention  
Caution et location Charmille ..... ( date de la location) .....

**Le non-versement de la somme définie ci-dessus entraînera l'annulation de la location.**

La caution lui sera restituée dans le mois suivant la location.

**Le coût des consommations ( électricité** consommée entre le moment où le preneur débute l'occupation des locaux ( remise des clés) et celui où il les restitue au loueur **et boissons** consommées ) **sera payé lors de l'état des lieux de fin d'occupation ou versé sur le compte ci-dessus dans la semaine qui suit.**

- 3) L'occupation des lieux débutera au plus tôt le ..... à .....voir contact..

et prendra fin au plus tard le .....à ...voir contact.....

**Prendre contact avec le responsable (encadré en haut à droite) une semaine à l'avance.**

- 4) Le loueur étant lié par contrat avec un brasseur, **les boissons courantes servies** (bières, eaux, coca, limonade .....) **proviendront uniquement de la réserve dans la cave du local**, à l'exclusion de toute autre source. **Elles seront comptées au preneur au prix coûtant.**

5) **Toutes les obligations légales** (droits d'auteur –SABAM) relatives à l'organisation de soirées ou autres activités sont totalement à charge du preneur.

6) **Le preneur s'engage à prendre toutes les mesures utiles en vue d'éviter les troubles de voisinage et le tapage nocturne.**

7) **Le contrat d'incendie** établi au nom de l'A.S.B.L. « Werbomont Animation Village » pour le local « la Charmille » comprend l'abandon de recours contre les locataires-occupants pour des **communions, mariages et réunions**. Pour tout autre cas d'occupation, le preneur prendra les mesures nécessaires à sa charge afin d'assurer le risque .

8) En cas d'accident ou de vol, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment, le preneur ne pourra exercer aucun recours contre le loueur.

9) **Un état des lieux** sera dressé avant et après l'occupation des locaux, en présence des deux parties. En cas de dégâts causés par le preneur, celui-ci sera tenu de rembourser intégralement toutes sommes déboursées par le loueur pour remettre les locaux dans leur état primitif. Il en sera de même en cas de disparition de choses ou d'objets.

L'absence d'état des lieux avant l'occupation entraînera l'acceptation par le preneur des frais de remise en état jugée par le loueur.

10) **Le rangement et le balayage** sont à charge du preneur et devront être effectués avant la restitution des locaux. En cas de manquement ou d'insuffisance, le preneur sera tenu au paiement des prestations fournies par le loueur pour remettre les lieux en état, à raison de 10€ l'heure.

11) Si en cas de force majeure, le loueur ne pouvait mettre les locaux à la disposition du preneur à la (aux) date(s) prévue(s), ce dernier ne pourrait exiger aucun dédommagement.

12) Dans le cas où le preneur renoncerait à la location à la (aux) date(s) prévue(s), une somme de 50€ serait exigible par le loueur.

13) **Le preneur s'engage à respecter toutes les recommandations figurant sur le document annexé au présent contrat.**

14) Tous les cas non prévus au présent contrat seront soumis à la seule appréciation des membres de l'asbl « Werbomont Animation Village ».

Fait en double exemplaire à Werbomont, le .....

Le loueur,

Le preneur,

(mention manuscrite : « lu et approuvé »)